

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 JUIN 2013**

Délibération
n° 2013.06. 91.B

**Optimisation de la
collecte de verre -
Modification de la
délibération n°89 B du
5 juillet 2012 :
Acquisition de
colonnes points
d'apports volontaires
pour la collecte
sélective du verre**

LE SIX JUIN DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 mai 2013**

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRAND

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUIN 2013

**DELIBERATION
N° 2013.06. 91.B**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

OPTIMISATION DE LA COLLECTE DE VERRE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°89 B DU 5 JUILLET 2012 : ACQUISITION DE COLONNES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES POUR LA COLLECTE SELECTIVE DU VERRE

Par délibération n° 89 B du 5 juillet 2012, le bureau communautaire a approuvé le lancement de l'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de colonnes aériennes pour la collecte sélective du verre. Cependant, il convient aujourd'hui de modifier la délibération dans les conditions indiquées ci-dessous.

En effet, le cahier des charges initial a bien pris en compte les besoins de l'ensemble des communes pour la gestion des déchets du verre et donne un estimatif du nombre de conteneurs à verre à acquérir.

Par ailleurs, les déchèteries du GrandAngoulême réceptionnent également des papiers déposés par les usagers, au moyen de colonnes aériennes. Les colonnes des quatre déchèteries nécessitent régulièrement un remplacement des équipements en place. Cette collecte capte environ 350 Tonnes par an de papiers.

Le montant prévisionnel annuel reste le même, soit 50 000 € HT mais les commandes pourront être des colonnes aériennes à verre et à papier.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 30 avril 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification de la délibération n°89 B du 5 juillet 2012 concernant la prise en compte dans le cahier des charges de l'acquisition de colonnes aériennes à papier.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe déchets ménagers – article 2158 – rubrique 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

10 juin 2013

Affiché le :

10 juin 2013